

Compte-rendu de séance de Conseil Municipal du 7 juin 2016

Commune de La Marolle en Sologne

Nombre de conseillers

- en exercice : 10 L'an deux mil seize, le sept juin, à vingt heures zéro minutes, le Conseil
- présents : 6 Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
- votants : 9 prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
- absents : 4 Monsieur Éric FASSOT, Maire.

Date de convocation : 31/05/2016 **Présents** : Mmes Rachel GRIVEAU et Séverine CRESPEAU,
31/05/2016 MM Eric FASSOT, Olivier MARDESSON, Alix THILLIER, Alain MAUPEU
Date d'affichage : 31/05/2016 Absents excusés : Evelyne ROBERT (pouvoir à R. Griveau), Aurélie JOUSSET (pouvoir à
S. Crespeau), Stephan JONETTE, Jean-Louis LANSIER (pouvoir à E. Fassot)

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu du CM du 08/04/2016
2. Délibérations :
 - Repas du 13 juillet : tarifs
 - Décision modificative sur budget assainissement
3. Evénements à venir :
 - Inaugurations du 24 juin
 - Festivités du 13 juillet
4. Point sur les bâtiments communaux et travaux divers
5. Informations et questions diverses :
 - Bulletin communal
 - Invitations et réunions

Secrétaire de séance : Mme MENEAU Gabrielle, secrétaire de mairie

Approbation du compte-rendu du CM du 8 avril 2016 :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

30-2016 : Repas du 13 juillet 2016

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de prendre une délibération pour l'encaissement des participations au prix du repas servi par les membres du Conseil Municipal lors de la manifestation du 13 juillet 2016. Ces paiements seront encaissés via la Régie « événements divers », contre la remise d'un reçu, et enregistrés au compte 7488 – « Autres attributions et participations ».

Le prix de la participation est fixé à 13 € / adulte et 6 € / enfant.

Les frais seront imputés au compte 623 « fêtes et cérémonies ».

Après en avoir délibéré, les membres présents acceptent à l'unanimité cette disposition.

31-2016 : Décision Modificative Budget Commune

Le Conseil Municipal décide la modification budgétaire suivante afin de pouvoir procéder au mandatement des frais bancaires de l'emprunt.

Augmentation de crédits		Diminution de crédits	
Compte	Somme	Compte	somme
6688 – Autres frais bancaires	100 €	6554 – Contribution organismes de regroupement	100 €

3-1/ Inaugurations du 24 juin :

Discussion sur les maquettes pour la plaque de l'école. Il faut maintenant aller vite pour la finaliser.

Point sur la liste des invités.

Pour la cantine, un ruban tricolore sera posé devant la double porte.

Le vin d'honneur sera servi dehors sauf intempéries.

3-2/ Festivités du 13 juillet :

Choix de la musique pour le feu d'artifice qui sera tiré à La Ruine.

Proposition acceptée pour la prestation DJ pour le bal.

Repas : paëlla. Tarifs inchangés.

4/ La rénovation du petit logement de l'ancien presbytère est terminée. La locataire va pouvoir emménager.




Préavis de départ a été donné pour le grand logement.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Fermetures de la mairie à prévoir les 10, 13 (partiellement), et 21 juin.
- Cérémonie du 18 juin : à quelle heure ? Voir pour un bouquet avec la fleuriste.
- M. Alain Maupeu donne un compte-rendu oral de sa participation à la réunion d'information sur le PLUi.
- Le recensement de la population communale se fera début 2017. Le maire a nommé Mme Meneau, secrétaire de mairie, comme coordonnateur communal.
- Impayés de cantine, d'eau et d'assainissement : une lettre de rappel a été envoyée début mai aux débiteurs.

SEANCE LEVEE A 21h30

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au Registre, les membres présents.

Séverine CRESPEAU	Eric FASSOT	Rachel GRIVEAU	Stéphan JONETTE
			
Aurélie JOUSSET	Jean-Louis LANSIER	Olivier MARDESSON	Alain MAUPEU
			
Evelyne ROBERT	Alix THILLIER		
